

ARRETE DU MAIRE N° 41/2024

**Réglementation du stationnement sur le parking poids-lourds Avenue de Verdun
à l'occasion de la 15^{ème} RétroMécaCentr'Expo »
du dimanche 18 août 2024**

Le Maire d'Ardenes,

VU les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24/11/67 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU l'arrêté du Maire d'Ardenes n° 117-2002 en date du 2 octobre 2002 portant réglementation du stationnement dans l'agglomération,

VU la déclaration en date du 20 juin 2024 de Monsieur Jean-Marc MEROT, Président de l'Association Rétro Méca Centre, pour l'organisation de la «15^{ème} RétroMécaCentr'expo »,

VU sa demande de manifestation sur l'ancien stade et le terrain de boules,

CONSIDERANT que pour l'exécution normale de la manifestation, il y a lieu de régler le stationnement,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit du vendredi 16 août 2024 8H00 au dimanche 18 août 2024 20H00 le long de la haie devant l'ancien stade avenue de Verdun, d'une largeur de 2,50 m sur une longueur allant de l'entrée de l'ancien stade jusqu'avant la cabane à pizzas (25ml environ),

Article 2 : les véhicules pourront se stationner sur le parking côté de la Départementale et un passage central devra être libre d'accès pour les véhicules qui souhaitent se rendre sur l'aire des camping-car et à la cabane à pizzas,

Article 3 : le stationnement sera interdit aux poids lourds sur tout le parking,

Article 4 : La signalisation correspondante sera mise en place, à la charge et sous la responsabilité des organisateurs de la manifestation,

Article 53 : La Brigade de Gendarmerie d'Ardenes, ainsi que les responsables désignés par l'association Rétro-Méca-Centre sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie et sur les lieux de la manifestation.

Article 4 : Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Ardenes,
- Monsieur le chef de centre des sapeurs-pompiers d'Ardenes,
- Monsieur Jean-Marc MEROT Président de l'Association Rétro-Méca-Centre,
- Le responsable des services techniques communaux.

Fait à ARDENES, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire,

Gilles CARANTON

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le : ...
Publié, affiché ou notifié le : 2-JUIL. 2024
Pour le Maire, l'agent délégué



Isabelle DORANGEON

